



Commune de Chavannes-des-Bois

MUNICIPALITE

Tél. 022 755 28 18
greffe@chavannes-des-bois.ch

Communiqué de presse

Chavannes-des-Bois, le 14.10.2024

Chavannes-des-Bois baisse son taux d'imposition et investit dans le futur

Le 7 octobre dernier, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois a validé les 4 préavis présentés par la Municipalité : nouveaux arrêts de bus, volet stratégique du district de Nyon, création d'un terrain multisport et baisse du taux d'imposition.

Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois avait un menu chargé lundi dernier puisque 4 préavis étaient soumis au législatif communal. Tous ont été soutenus par le Conseil communal, donnant ainsi un signe de confiance dans l'avenir.

Nouveaux arrêts de bus

Le fort développement démographique et géographique de Chavannes-des-Bois s'est accompagné d'une augmentation sensible de l'offre en transports publics afin que les habitants du village puissent bénéficier de connexions régulières vers la gare de Coppet et en direction de Versoix. Les arrêts de bus actuels ne répondant plus aux normes en matière de mobilité réduite, la Municipalité a présenté le projet de créer deux nouveaux arrêts de bus sur la route de la Branvaude (à l'entrée et la sortie du village), en remplacement de l'unique arrêt de bus situé au Chemin Jules Coindet, face à la place de jeu communale. D'un montant total de CHF 346'785, cet investissement permettra de réaliser ces travaux l'année prochaine pour une mise en service lors du changement d'horaire de décembre 2025.

Création d'un terrain multisports et d'une zone de fitness en plein air

Le projet de la Municipalité validé à large majorité par le Conseil communal concerne la création d'un terrain multisports et d'une zone de fitness en plein air sur la parcelle entièrement drainée au centre du village. D'une surface d'environ 200 m², cette surface multisports synthétique accueillera des sports complémentaires par rapport aux infrastructures existantes : basket, volley-ball, handball, unihockey et badminton par exemple. A proximité immédiate, la création d'une zone de fitness en plein air, munie d'appareils de musculation et d'une série de barres de tractions permettra d'exercer une activité physique de manière spontanée et sécurisée. L'ensemble sera réalisé sur un sol de type tartan et sera agrémenté d'arbres, d'une fontaine et de bancs. Toutes ces installations seront accessibles gratuitement, mais soumises à des restrictions d'horaires. A noter que l'infrastructure sera entièrement clôturée et qu'elle a d'ores et déjà obtenu le soutien du Fonds du Sport Vaudois et du Service du sport cantonal. L'investissement validé par le Conseil communal se monte à CHF 280'897 et sa réalisation est prévue en 2025.

Baisse du taux d'imposition de deux points

Après quatre exercices négatifs entre 2016 et 2019 affichant un excédent de charges cumulé de presque 1.6 millions de francs, la situation financière de la Commune s'est nettement améliorée les quatre années suivantes avec un excédent de revenus cumulé de plus de CHF 509'000 pour les exercices 2020 à 2023. Autre signe positif, la dette communale a été réduite

de CHF 600'000 durant la législature en cours, passant de 7,5 millions à 6,9 millions en 2024. Sur la base de ces indicateurs positifs, le Conseil communal a validé à l'unanimité une baisse du taux d'imposition de deux points pour l'année 2025, passant son taux de 68% à 66% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2025. Depuis 2017, le taux d'imposition n'avait pas baissé à Chavannes-des-Bois. Les autres taxes et impôts restent inchangés.

Stratégie régionale de gestion des zones d'activité du district de Nyon (SRGZA)

Après trois ans de travail collectif, la stratégie régionale de gestion des zones d'activités est actuellement soumise à toutes les communes du district. Cette stratégie vise à développer l'emploi local, favoriser les artisans du territoire et porte un véritable projet de société : celui d'une région dynamique dans laquelle les habitants peuvent travailler près de chez eux et éviter les longs trajets pendulaires. Au travers de la stratégie de gestion des zones d'activités, les pouvoirs publics locaux assurent collectivement la répartition et la gestion intelligente du foncier économique sur l'ensemble du district. La compétence d'aménagement du territoire reste toutefois en mains des communes.

Contact pour les médias : Moreno Volpi, Municipal – 078 707 71 28